

Meurtre à la fourgonnette

Quand la camionnette d'une société de TP sert à tuer une jeune femme, l'entreprise plonge dans la tourmente. Un de ses salariés, trahi par son ADN, est même sérieusement suspecté.

Il y a des jours où l'on ferait mieux de rester couché. C'est ce qu'ont dû se répéter les employés de la société Stag TP, spécialiste du terrassement, le 21 août 2002. Comme chaque matin, ils se rendent à leur entrepôt, situé à Villers-Bretonneux (Somme), en passant par un petit chemin de terre qui longe la voie ferrée. Mais ce mercredi-là, quelque chose cloche : une camionnette, couverte de traces de sang, s'est enlisée dans la boue. Une basket rouge dépasse du véhicule. Ils ne le savent pas encore, mais les ouvriers sont face à une scène de crime. La dépouille de Christelle Dubuisson, 18 ans, est cachée sous la camionnette, coincée entre la terre et le châssis. La macabre découverte ne sera réalisée que plusieurs heures plus tard, quand la gendarmerie sortira la fourgonnette du fossé.

La scène de crime filmée à la TV. La presse locale envoie ses journalistes. La camionnette, floquée au nom de France Rabotage, est filmée en direct sur France 3 et fera la une des journaux le lendemain matin. Mauvaise presse pour la société. Dès le départ, les enquêteurs écartent la piste de l'accident car le véhicule ne présente pas d'impact. Puis ils trouvent l'ADN d'un ouvrier de France Rabotage dans le fourgon. Un nouveau coup dur pour l'entreprise. Heureusement, l'emploi du temps professionnel de l'ouvrier lui fournit un alibi et le lave de tout soupçon.

En fait, Christelle Dubuisson a été tuée par Jean-Paul Leconte, sorti de prison quelques mois plus tôt et surnommé « le Tueur de la Somme ». Durant la nuit du 20 au 21 août, il a dérobé le camion de France Rabotage, garé dans un parking non surveillé et non sécurisé. Il s'en est servi pour kidnapper la jeune femme, qu'il a ensuite agressée, puis écrasée avec le fourgon. Le récidiviste a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. ● Barbara Kiraly



PHILIPPE COURTIÈRE

« Lorsque l'arme du crime porte le logo de l'entreprise... »

« Pendant des mois, pour les médias et le public, le meurtre de Christelle Dubuisson sera signé France Rabotage, du logo figurant sur le fourgon ayant servi à tuer la malheureuse victime. La camionnette sera filmée, photographiée sous tous les angles, si bien que l'image de marque de la société sera associée au meurtre pendant des semaines. Une lourde peine pour l'entreprise. Quand le matériel de la société devient arme du crime – et tant que le criminel n'est pas identifié –, il devient une pièce à conviction et peut être immobilisé des semaines dans les mains de la justice et des experts de la police scientifique. Parfois, le matériel est détruit par les expertises. Dans de telles situations, une seule solution : s'entourer des conseils d'un avocat. Il est le seul à pouvoir apporter son concours à l'entreprise, à l'informer, à connaître les procédures et leurs conséquences. Il anticipe les risques et responsabilité selon les cas, éventuellement il peut agir auprès des médias, ou intervenir auprès des magistrats ou des enquêteurs. »

Didier Seban, avocat associé au cabinet Seban et Associés